



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 décembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris à propos de la déclaration faite par une source officielle de la Coalition arabe sur le parachèvement des mesures prises en vue de la mise en place d'un mécanisme propre à accélérer l'application de l'Accord de Riyad. Comme indiqué par la source officielle de la Coalition arabe, il a été décidé par consensus de former un nouveau Gouvernement de 24 ministres comprenant notamment des membres du Conseil de transition du Sud et de diverses composantes politiques.

S'agissant des aspects militaires de l'Accord, la Coalition a indiqué que tous les plans militaires et de sécurité requis avaient été mis en œuvre. Le processus de séparation des forces à Abiyan et de leur retrait d'Aden a été entamé le 10 décembre 2020 et est surveillé par des observateurs, sur le terrain, sous la supervision de la Coalition, qui s'est déclarée résolue à aider les unités de sécurité à exécuter les tâches de maintien de la paix, à instaurer la stabilité et à lutter contre le terrorisme. Il a été décidé qu'à l'issue de l'application du volet militaire, le Gouvernement serait constitué en une semaine.

L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis n'ont ménagé aucun effort pour amener les parties yéménites à progresser et à appliquer l'Accord de Riyad, à la suite de quoi il a été décidé de former le nouveau Gouvernement et d'appliquer le volet militaire. Le futur Gouvernement comprendra des personnalités politiques compétentes et chevronnées de grande intégrité, représentant dans une même proportion les provinces du nord et du sud, et notamment des ministres du Conseil de transition du Sud. L'application des aspects militaires de l'Accord de Riyad constitue un modèle en vue de solutions politiques, étant donné que la phase suivante, qui a débuté le 10 décembre 2020, permettra d'instaurer la sécurité et la stabilité et de préparer la voie au retour du Gouvernement à Aden, qui y reprendra ses activités au service du peuple yéménite et dispensera des services de base. Les tâches suivantes seront également entreprises :

- Le départ d'Aden de toutes les unités militaires non chargées de la sécurité et le retrait des armes lourdes et moyennes ;
- La séparation des forces d'Abiyan, la garantie de leur départ d'Aden et leur transfert vers des camps et des fronts éloignés des zones de conflit ;
- La poursuite de l'aide apportée par les forces de la Coalition aux forces de sécurité yéménites à Aden et à Abiyan afin d'y maintenir la sécurité et la stabilité et de combattre le terrorisme ;



- La formation, au terme de l'application du volet militaire, d'un nouveau Gouvernement en une semaine et la prestation de serment des ministres devant le Président du Yémen et leur prise de fonctions à Aden.

Le succès remporté par l'Arabie saoudite pour ce qui est de convaincre les deux parties à l'Accord de Riyad de l'appliquer dans les meilleurs délais illustre sa détermination à prévenir toute effusion de sang au Yémen et à épauler dans la mesure du possible le peuple yéménite frère, durant la crise politique, économique, humanitaire et de sécurité que traverse le pays. Cet attachement se répercutera de manière positive sur la situation humanitaire et économique au Yémen. L'application de l'Accord de Riyad permettra de maintenir l'unité nationale du peuple yéménite et concourra à la sécurité et à la stabilité du pays et au rejet du projet sectaire iranien, que constitue la milice houthiste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**
